

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. La Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale pour être au plus près du terrain.

En Bretagne :

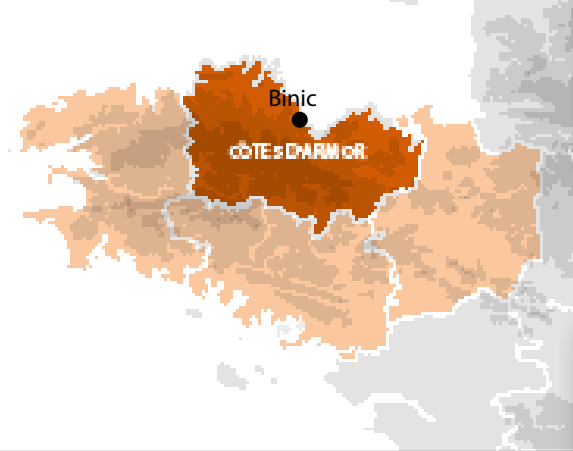
- ▶ plus de 850 projets de restauration soutenus
- ▶ 110 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 30 millions d'euros d'aides financières octroyées
- ▶ correspondant à plus de 500 emplois équivalent temps plein

▶ ▶ ▶ suite des mentions légales de souscription

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » au recto. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Pays touristique Baie de Saint-Brieuc, Paimpol, Les Caps
▶ Plus d'informations sur : www.tourismebretagne.com



Contacts

Fondation du patrimoine Bretagne
Jean-Pierre GHUYSEN, Délégué régional
Vanessa COLAS et Roman GIRARD, Chargés de mission
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

Antenne de Brest (Côtes d'Armor et Finistère)
CS 20116 - 29802 Brest Cedex 9
Tél. 02 98 04 86 28
bretagne@fondation-patrimoine.org

Mairie de Binic
2 Quai de Courcy - 22520 Binic
Tél. 02 96 73 39 90 - contact@ville-binic.fr

Association des Amis de la chapelle Saint-Gilles
4, venelle du Clos Loret - 22520 Binic



La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



Bretagne

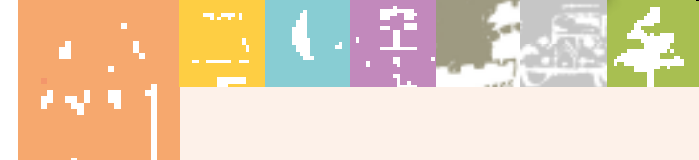
SOUSCRIPTION FAITES UN DON

en ligne pour ce projet (paiement sécurisé)
www.fondation-patrimoine.org/41621



Travaux de restauration de la chapelle Saint-Gilles à Binic

RELIGIEUX RURAL MARITIME URBAIN MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



CHAPELLE SAINT-GILLES A BINIC

Descriptif :

La chapelle Saint-Gilles, dite autrefois Saint-Jacques, est située dans le village de la Ville Jacob en Binic.

La chapelle Saint-Gilles fut entièrement reconstruite au XIX^e siècle à l'emplacement d'une ancienne chapelle datant du XIV^e siècle.

L'ancienne chapelle, entourée d'un cimetière, avait traversé les siècles lorsqu'elle fut démolie et reconstruite en 1869 d'après les plans et devis et sous la surveillance de l'abbé Victor Guibert, d'origine binicaise.

L'autel date de 1702 et est surmonté d'un retable du XIX^e siècle représentant un évêque en train de bénir Saint Gilles et sa biche.

La chapelle abrite également plusieurs statues anciennes notamment de Saint Gilles et de Saint Loup.

Vocation du site :

La chapelle Saint-Gilles est consacrée au culte. Elle est cogérée par « l'Association des Amis de la chapelle Saint-Gilles » et la commune de Binic

Nature des travaux :

Depuis plusieurs années, la chapelle Saint-Gilles subit les dégradations liées au temps et notamment des infiltrations d'eau dans la maçonnerie.

Les travaux de restauration de la chapelle consistent à renforcer les pignons de la chapelle et remonter le clocher.

Partenaires du projet :

Pour financer les travaux de restauration de la chapelle, la commune, en partenariat avec l'Association des Amis de la chapelle Saint-Gilles, lance une campagne de mécénat populaire sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Contreparties proposées aux donateurs :

Chaque donateur pourra bénéficier d'un reçu fiscal dans la limite de son don.

La liste des donateurs sera également publiée dans le journal municipal.

La commune de Binic tient à sauvegarder et valoriser son patrimoine religieux pour les générations à venir. Pour cela, elle a besoin de votre soutien. Vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice par un don, déductible de l'impôt.

Christian URVOY, Maire

Montant des travaux*	26.520€
Montant des subventions*	- €
Part restant à la charge de la commune*	26.520€

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de la chapelle saint-gilles a binic

1 don = reçu fiscal envoyé = une réduction d'impôt

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine si celui-ci n'aboutissait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. (voir la suite des mentions légales au verso)

Pour les particuliers : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€. Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt

Pour les entreprises : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Comment faire votre don pour ce projet ?

Par internet

► Le plus simple et le plus rapide ! Faites votre don en ligne en 1-clic sur notre site internet sécurisé et retrouvez votre reçu fiscal directement dans votre compte donateur :

www.fondation-patrimoine.org/41621

► ou flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Par courrier

► Complétez les informations ci-dessous et retournez-nous ce bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : «Fondation du Patrimoine Chapelle Saint-Gilles à Binic». (Voir coordonnées postale antenne de Brest au verso)

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant uniquement sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____

▲ Voir la suite des mentions légales au verso ►►►

